



**FRAR FOND REGIONAL D'AIDE A LA RESTAURATION
FORMULAIRE DE DEMANDE
ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**

A remplir par la famille

Situation de l'élève

Nom et prénom de l'élève
Classe
Lycée
Ville

Situation des parents

Nom et prénom du père
Nom et prénom de la mère
Adresse du père
.....
Adresse de la mère
.....
Téléphone du père
Téléphone de la mère

Conditions à remplir

Boursier ☐ Oui ☐ Non
Situation fiscale ☐ Oui ☐ Non
Paiement de l'impôt sur les revenus n-1
Situation familiale difficile ☐ Oui ☐ Non
Perte d'emploi, séparation, décès, autre cas nécessitant des justificatifs et un rapport circonstancier de l'assistance sociale scolaire
Jeune sous tutelle ☐ Oui ☐ Non
Jeune sous la responsabilité de l'aide sociale à l'enfance ☐ Oui ☐ Non

Demande

Demande à bénéficier de l'aide à la restauration pour le trimestrede l'année.

A
Le
Nom et prénom
Signature

AIDE A LA RESTAURATION **(DEMI-PENSION OU INTERNAT)**

Les lycéens des établissements publics de la Région peuvent bénéficier de ce dispositif s'ils remplissent l'une des conditions suivantes :

- ☐ Élèves dont la famille est non assujettie à l'impôt sur le revenu
- ☐ Élèves dont la famille connaît une situation de précarité due à des circonstances imprévisibles (« accidents de la vie »), ayant donné lieu à un rapport circonstancié d'une assistante sociale
- ☐ Jeunes sous tutelle ou sous la responsabilité de l'Aide sociale à l'enfance du Conseil Départemental

Ce soutien permet de prendre en charge les frais de restauration restant à charge après mobilisation des dispositifs nationaux (bourses). Cette prise en charge n'excèdera pas 50% du montant facturé au titre de la restauration.

Liste des pièces à fournir et à joindre au Formulaire de demande :

- ☐ La famille est non assujettie à l'impôt sur le revenu :
 - Courrier du responsable légal exposant les motifs de sa demande
 - Dernier avis d'imposition (avis 2023 sur les revenus 2022)
 - Dernière attestation de paiement de la CAF
- ☐ Autres cas :
 - Courrier du responsable légal exposant les motifs de sa demande
 - Dernier avis d'imposition (avis 2023 sur les revenus 2022)
 - Dernière attestation de paiement de la CAF
 - En cas de modification substantielle de la situation familiale survenue en 2023 (perte d'emploi, séparation, invalidité, décès, etc.) et ayant entraîné une diminution de ressources, tout justificatif attestant de ce changement.

Ces documents sont à fournir lors de la 1ère demande. Pour un renouvellement, si votre situation n'a pas changé, remplir uniquement le formulaire de demande.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 17 mai 2024. Mme BRETIN se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Tél. 05.62.66.63.62